

Initiative Paix au Sahel (SPI)



Termes de référence

***PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES PERSONNES DEPLACEES
INTERNES DANS LES PROVINCES DU SANGUIE ET DU BOULKIEMDE
AU BURKINA FASO***

Juin 2023

I. Contexte

La crise sécuritaire que traverse le Sahel en général et le Burkina Faso en particulier semble se complexifier au regard des dimensions qu'elle prend : Ethnique, religieuses, identitaires, socio politiques, etc.

Autant ses déterminants sont multiples, autant ses conséquences le sont également. Comme conséquences, cette situation a provoqué des déplacements massifs de populations liés à l'insécurité au Burkina. Au total 2,06 millions de personnes déplacées internes ont été enregistrées par le Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'urgence et de Rehabilitation (CONASUR) à la date du 31 Mars 2023. En plus des nombreuses pertes que subissent ces PDI, cette crise a exposé les victimes à la violence, à l'horreur et à la peur causant un très grand impact psychologique sur elles. Beaucoup de victimes d'attaques des groupes armés non identifiés développent des troubles psychologiques qui nécessitent une prise en charge .

C'est pourquoi l'Eglise Catholique, dans sa volonté de contribuer à la résolution et à la gestion de cette crise, a jugé très urgent d'appuyer l'Etat Burkinabè et ses partenaires dans la gestion du traumatisme causé par les attaques à travers l'axe stratégique 06 de l'Initiative Paix au Sahel (SPI). Pour ce faire, elle a lancé en mai dernier une étude sur la cartographie du traumatisme lié à la crise sécuritaire. Cette étude qui est en cours fournira des données primaires à l'Eglise et à ses partenaires, sur le traumatisme lié à la crise sécuritaire au Burkina Faso et lui permettra de déployer plus d'actions.

En plus de cette étude, l'Eglise a prévu une prise en charge psychologique des personnes déplacées internes. Cette action pilote prévue par le SPI visera prioritairement les femmes et les enfants victimes des attaques terroristes et présentant une détresse psychologique.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un (e) consultant (e) chargé (e) de la prise en charge psychologique des personnes déplacées internes.

II. Objectifs

Objectif général :

Assurer une prise en charge psychosociale des personnes déplacées internes dans les villes de Koudougou et de Réo au Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques :

1. Apaiser ou soulager la souffrance psychologique des personnes déplacées internes par des entretiens de remise en confiance
2. Prendre en charge les cas de troubles psychologiques chez les personnes déplacées internes

3. Prévenir les troubles psychopathologiques possibles chez les PDI avec la collaboration d'autres partenaires et professionnels de la sante
4. Travailler en collaboration avec d'autres professionnels de la santé mentale et physique afin de prévenir les complications.

III. Couverture géographique et cibles de la prise en charge

Le présent projet de prise en charge du traumatisme couvrira les communes de Koudougou, et Réo . Ce choix s'explique par le fait que ces communes comptent aujourd'hui un nombre assez important de PDI (Environ 8000 selon les dernières statistiques du CONASUR) venues des provinces du Sanguié, du Sourou et de la Boucle du Mouhoun, de Kaya, de Kongoussi, de Bourzanga, de Djibo, etc. Le besoin de prise en charge en santé mentale et en soutien psychologique est immense alors que les structures de prise en charge sont insuffisantes voire inexistantes.

IV. Cible de la prise en charge

Cette action vise prioritairement les femmes et les enfants déplacés internes affectés, qui sont d'ailleurs les plus nombreux. Le nombre de patients à prendre en charge sera déterminé par le cabinet. Cependant 10 séances de thérapie sont recommandées par groupe et par individu .

V. Profil et mission du consultant.

Le Consultant doit répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau au moins master en psychologie clinique ou en psychosomatique,
- Expérience confirmée dans le domaine du suivi psychologique d'adultes et enfants,
- Connaissance approfondie des troubles mentaux chez les adultes et des méthodes de traitement efficaces,
- Avoir des expériences confirmées dans la gestion du traumatisme causé par les violences,
- Disposer d'une expérience avérée en matière d'analyse psychosociale ;
- Avoir une bonne connaissance de l'ordonnancement juridique au Burkina Faso est un atout majeur ;
- Disposer des compétences suivantes au sein de l'équipe de prise en charge :
Spécialiste en prise en charge du psycho traumatisme, spécialiste en réhabilitation psychosociale, sociologue spécialiste en comportement social, etc.

VI. Les livrables

Les éléments suivants devront être fournis lors de la prise en charge et à la fin :

- Un rapport des évaluations psychologiques ;
- Un calendrier détaillé de suivi des patients ;
- Les fiches de suivi des patients mise à jour ;
- Un registre de suivi psychologique ;
- Une fiche synthèse de suivi ;
- Un rapport de suivi psychologique ;
- Un rapport de suivi pour chaque patient (A mi-parcours et final) ;
- Un rapport final de prise en charge.

VII. Durée de l'action

La durée de la prise en charge est prévue pour 2 mois à compter du 03 juillet 2023.

VIII. Modalités de soumission.

Composition du dossier de candidature :

Le Consultant ou le bureau doit fournir un dossier comportant :

Documents administratifs :

- Une lettre de motivation/soumission dûment signée et faisant ressortir les facteurs justifiant que le candidat est le plus indiqué pour la tâche ;
- Les CV et diplômes du personnel proposé dont celui du consultant principal ;
- Un dossier fiscal, pour les cabinets, est nécessaire ;
- Les copies de tout autre document administratif jugé important ;

Documents techniques :

- Une note méthodologique présentant les rubriques suivantes : compréhension de la mission, commentaires et/ou propositions d'amélioration des termes de référence ; méthodologie proposée pour traiter les différents résultats attendus de l'étude, planning d'intervention ;
- Les précisions sur la méthodologie de travail préconisée, complétant ou précisant les présents termes de référence ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches pour la réalisation des différentes étapes de la prestation, précisant de manière détaillée des moyens humains et matériels affectés.

Une offre financière comportant :

- Une lettre d'engagement ;

Le budget détaillé par composante de prix prenant en compte toutes les étapes de la prise en charge.

Dépôt des dossiers : les dossiers sont déposés sous pli fermé au siège du Secrétariat Général de la CJP-Burkina sis à Dagnoen dans l'enceinte du Centre Cardinal Paul Zoungrana, rue 2977 à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la CJP-Burkina ou par mail à l'adresse suivant : cjpburkina@gmail.com avec cc à soubeigameli@yahoo.fr . Afin de prendre en compte votre candidature, l'objet du mail doit être intitulé : < **Offre pour la prise en charge du traumatisme des personnes déplacées internes de la province du Boulkiemdé et du Sanguié** >>. Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Période de dépôt des dossiers : Initialement prévu du 19 au 30 juin 2023, les dépôts sont prolongés jusqu'au 9 juillet 2023 pour les dossiers en ligne et 7 juillet 2023 à 15 heures 00 pour les dossiers physiques.

NB : NB : L'enveloppe globale prévue pour cette action est de 7 500 000 Fcfa TTC.